VILLE DE DAX
JUMELAGE DAX-LOGROÑO

MODALITÉS DE PARTICIPATION 2026

DATES 2026

Du 4 au 28 janvier : inscriptions
Du 29 janvier au 4 février : instruction des dossiers
Le 5 février : confirmation de la liste des lauréats
Du 28 mars au 4 avril : accueil des correspondants espagnols à Dax
Du 4 au 11 avril : séjour des français à Logroño

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

1. être en classe de quatrième, troisième, seconde ou première dans un établissement scolaire de Dax
2. être âgé de 14 ans à 17 ans (enfants nés de 2011 à 2005)
3. suivre des cours d'espagnol dans son établissement de rattachement
4. possibilité de renouveler cet échange une seule fois

CONDITIONS FINANCIÈRES

Les candidats retenus devront s'acquitter de la participation financière suivante :

- 57 € pour un enfant résidant à Dax ou dont l'un des deux parents est contribuable sur la commune,
- 99 € pour un enfant résidant dans l'agglomération du Grand Dax*,
- 114 € pour un enfant résidant hors de l'agglomération du Grand Dax*,
- 30 € supplémentaires pour le 2ème enfant d'une famille résidant à Dax ou dont l'un des deux parents est contribuable sur la commune,
- 52 € supplémentaires pour le 2ème enfant d'une famille résidant dans l'agglomération du Grand Dax*,
- 57 € supplémentaires pour le 2ème enfant d'une famille résidant hors de l'agglomération du Grand Dax*.
- 56€ pour un enfant résidant à Dax* ou dont l'un des deux parents est contribuable sur la commune

**domiciliation a minima de l'un des deux parents sur le territoire concerné.*

CONDITIONS D'ANNULATION

Les cas d'annulation des inscriptions et de remboursement sont les suivants :

- la maladie grave et l'accident corporel grave avec hospitalisation du titulaire de l'inscription sur présentation d'un certificat médical
- le décès du titulaire de l'inscription
- le décès d'un membre de la famille proche du titulaire de l'inscription
- la convocation à caractère impératif d'un parent par une administration
- un déménagement hors département.

CONDITIONS

ATTENTION

- le nombre de places disponibles n'est pas défini mais sera limité
- la Ville de Dax se réserve le droit de choisir les candidats.

Service jumelage
Mairie de Dax, rue St Pierre – 40100 DAX
Tél. : 05.58.56.31.80 - Courriel : jumelage@dax.fr